



Voyage presse bois-énergie

**« Décarbonons
le mix énergétique français
grâce au bois :
Première énergie renouvelable
de nos territoires. »**

14 octobre 2021



contact presse : communication@cndb.org



Dans un contexte de forte hausse des prix des énergies fossiles, le bois, qu'il soit issu de la forêt ou de l'économie circulaire, est un combustible qui ne dépend pas des fluctuations de prix sur les marchés internationaux et qui permet ainsi de garantir un prix stable (chaleur et électricité) sur des longues durées.

Alors que la révision de la PPE et de la SNBC va débiter, on constate un retard sur l'atteinte des objectifs. Pourtant, le bois énergie a toute sa place pour jouer un rôle majeur dans la décarbonation de la chaleur et de la production d'électricité renouvelable : indépendance énergétique, production stable, efficacité énergétique, ressources durables et locales, maillage territorial permettant de répondre aux différents besoins collectifs, industriels ou domestique, lutte contre la précarité énergétique... La filière est également pourvoyeuse de nombreux emplois et retombées économiques pour les territoires. La politique française doit s'inscrire dans la durée en conservant des objectifs ambitieux et en mettant en place les outils nécessaires pour y parvenir, tels que le maintien de la cogénération et des aides existantes pour la production de chaleur.

La première énergie renouvelable est au RDV de la décarbonation !

« Décarbonons le mix énergétique français grâce au bois : Première énergie renouvelable de nos territoires.

LA FORET FRANCAISE (chiffres clés)

- 17 millions d'hectares
- 31% de la surface du territoire métropolitain
- Environ 400 000 emplois
- 26 milliards € de valeur ajoutée
- Croissance de la superficie forestière +0.7%/an depuis 1980
- La Forêt privée représente 75% et la Forêt publique 25% du territoire

LES ATOUTS DU BOIS ENERGIE

Le bois-énergie, une solution adaptée aux territoires, indispensable à l'atteinte des objectifs de décarbonation de la France.

POUR UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT

La lutte contre le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources fossiles placent la filière bois au cœur de la transition énergétique à travers tous ses usages - bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie - grâce à 3 leviers d'actions : Séquestration et Stockage de carbone et Substitution de matériaux et énergie non renouvelables.


La forêt assure différentes fonctions écologiques, comme la stabilisation des sols, la régulation des cycles des nutriments et du

carbone ou encore l'accueil d'une faune et d'une flore très diversifiées. Elle fournit également des services écosystémiques utiles à l'homme, comme la production de bois, le stockage de carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et la fourniture d'espaces récréatifs. Les peuplements actuellement en place connaîtront l'évolution du climat, certains en souffrent déjà. En préservant les fonctions écosystémiques, on augmente leur résilience.

Pour garantir son caractère renouvelable, la récolte du bois s'inscrit dans un contexte indispensable de gestion durable de la forêt française, permettant à celle-ci de se renouveler et de jouer son rôle principal de puits carbone et de préservation de la biodiversité.

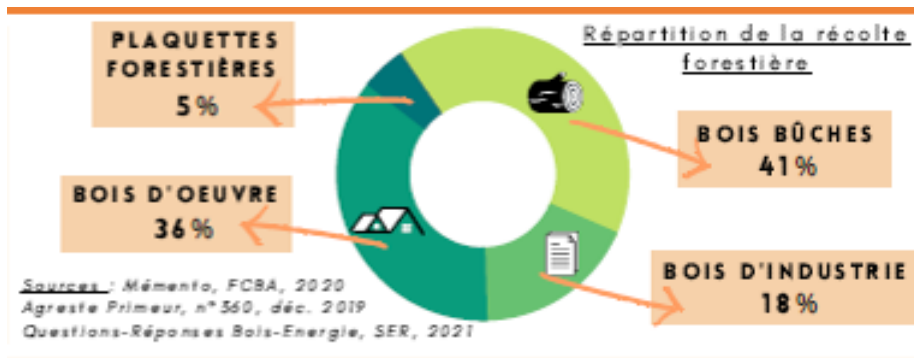
Selon l'IGN, le volume de bois prélevé chaque année représente en moyenne 60% de l'accroissement net des forêts de l'hexagone.



 CAPITAL SUR PIEDS EN FORÊT*
2,8 MILLIARDS DE M³

 ACCROISSEMENT NATUREL ANNUEL

 PRÉLÈVEMENT ANNUEL



Ces prélèvements sont utilisés d'abord pour le bois d'œuvre et matériau (ex : construction), puis pour le bois d'industrie (papier, panneau) et, enfin, le bois énergie (bois de chauffage, plaquettes forestières, granulés ...).

Le bois-énergie est un complément indispensable à l'économie forestière mais surtout un outil de gestion sylvicole. En effet, la gestion des forêts et les différentes opérations sylvicoles nécessaires à la production du bois d'œuvre conduisent à procéder, au cours du cycle de croissance de la forêt, à des coupes qui ont pour objectif de réaliser :

- Des «éclaircies» qui permettent de desserrer les peuplements en ne conservant que les plus beaux arbres, sélectionnés pour leurs qualités et leur potentiel de croissance ;
- Des ouvertures de cloisonnements, nécessaires pour le passage des engins d'exploitation et le débardage des bois ;
- Des coupes sanitaires.

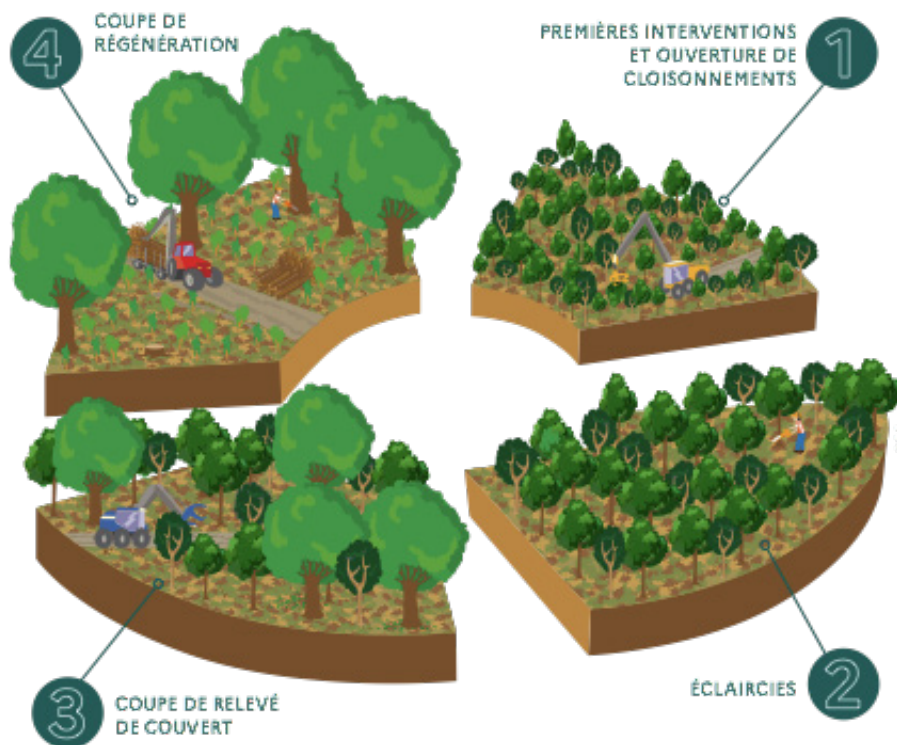
Le produit de ces coupes, du fait de leur petite taille ou de la qualité du bois, sera valorisé sous forme de bois-énergie. Les modes de production spécifiques (cisaille, broyeur) et le cahier des charges des installations de combustion permettent de réaliser des opérations sylvicoles qui sinon ne se feraient pas. Le bois-énergie est ainsi un atout pour la filière bois d'œuvre.

De plus, la transformation du bois d'œuvre et du bois d'industrie (écorçage, sciage, rabotage, etc.) produit des matières appelées «produits connexes de premières et secondes transformations» qui peuvent être valorisés sous forme de bois-énergie, soit directement dans des chaufferies, soit sous forme de granulés.

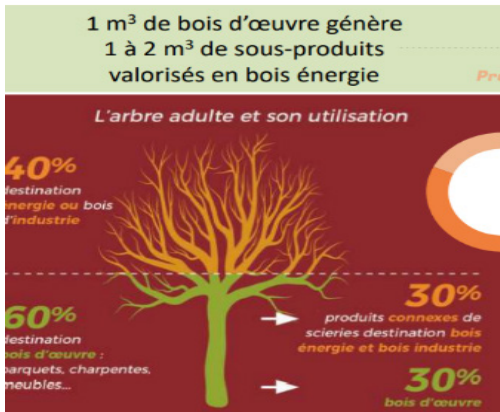
Enfin, le bois-énergie permet de valoriser des bois en fin de vie : bois de construction, meubles au rebut ou emballages usagés.

1 m3 de bois d'œuvre génère 1 à 2 m3 de sous-produits valorisés en bois énergie

RÉCOLTE DE BOIS ÉNERGIE DANS LE CYCLE D'EXPLOITATION DU CHÊNE



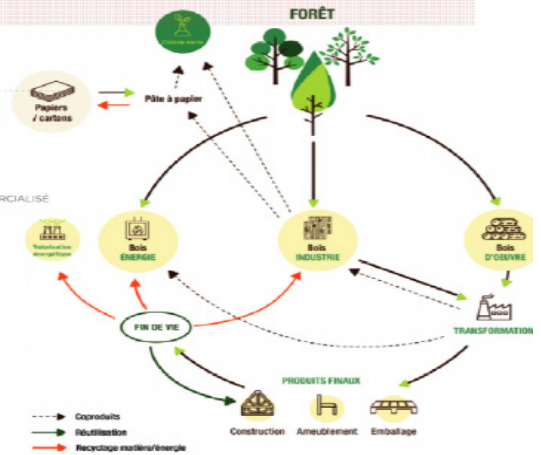
Maillon indispensable de la filière forêt-bois



Production de bois en France en 2018 (Mm³)

Source : Agreste Premier - Numéro 300 - Décembre 2018

- 25,5 BOIS-ÉNERGIE
- 8,6 BOIS-ÉNERGIE COMMERCIALISÉ
- 16,9 BOIS-ÉNERGIE NON COMMERCIALISÉ (FORÊT ET HORS FORÊT)
- 20 BOIS D'ŒUVRE
- 10,3 BOIS D'INDUSTRIE



Source CIBE

LA FORÊT FRANÇAISE

Les forêts publiques font l'objet de documents de gestion, appelés «aménagement». Les forêts privées font l'objet de documents de gestion, en fonction de la taille de la forêt et du choix du propriétaire : Le plan simple de gestion (PSG), le règlement type de gestion (RTG), le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

L'exploitation et le renouvellement de la forêt sont indispensables à la pérennité de la forêt française, aujourd'hui menacée par les effets du changement climatique et les attaques de nuisibles dont les insectes coléoptères de type scolytes. La prise en compte de la biodiversité est l'un des axes fondamentaux de la gestion forestière durable. La préservation de la biodiversité en forêt, en particulier la biodiversité dite ordinaire, relève de l'approche multifonctionnelle, qui constitue un principe directeur de la politique forestière française depuis la loi d'orientation sur la forêt de 2001. La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique, est un élément essentiel pour l'adaptation des écosystèmes forestiers confrontés aux changements globaux, et notamment au changement climatique. La biodiversité est ainsi un facteur de résilience pour les forêts et un

gage de maintien de leur productivité sur le long terme...

La France possède depuis 1827 avec le code forestier, un arsenal réglementaire régulièrement renforcé. Aujourd'hui la récolte de bois, dont le bois énergie, doit répondre d'une part aux exigences des documents de gestion durable et d'encadrement des coupes en fonction notamment des peuplements dont il est issu, et d'autre part aux exigences des cahiers des charges des utilisateurs avec notamment un taux de certification PEFC imposés par l'ADEME ou la CRE. Les gestionnaires disposent également d'outils de diagnostic et de guides de bonnes pratiques pour une récolte raisonnée.

Pour la biomasse forestière, l'ADEME a récemment publié un guide sur les différents enjeux et recommandations pour une récolte durable de bois destinée à la production de plaquettes forestières.

pour en savoir plus : la récolte durable de biomasse forestière destinée aux installations bois énergie : un enjeu clé pour une filière à haute performance environnementale – Ademe

<https://bibliothèque.ademe.fr/produire-autrement/4196-recolte-durable-de-bois-pour-la-production-de-plaquettes-forestieres-9791029714474.html>

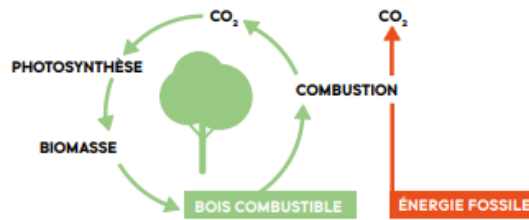
Rôle de la forêt dans l'atténuation changement climatique

La forêt et les usages du bois sont indispensables pour réduire le CO2 atmosphérique

La croissance et le renouvellement forestiers stockent naturellement et durablement du carbone dans la forêt, mais également sur des durées longues en produisant du bois d'œuvre de qualité (destiné à la construction et aux meubles) qui se substituent à des matériaux à forte empreinte carbone.

En outre, cette exploitation durable de la forêt (associée à des actions de replantation, éclaircies de taillis sous futaies), augmente la captation de CO2. En effet, la croissance d'une forêt exploitée de façon responsable capte plus de CO2 qu'une forêt mature laisse en l'état, et limite les émissions de méthane liées à la décomposition du bois mort.

NEUTRALITÉ CARBONE* DU BOIS-ÉNERGIE



LE CYCLE CARBONE DU BOIS ÉNERGIE

Source : ADEME

LE CYCLE CARBONE DU BOIS ÉNERGIE

Source : le bois énergie, chaufferies bois collectives à alimentation automatique, ADEME, 2016

Le CO2 généré par la combustion du bois s'inscrit dans le cycle du carbone biogénique par opposition au carbone fossile. Ces émissions sont alors considérées comme neutres du fait de la gestion durable des forêts en France.

* Terme issu de la Convention-cadre des Nations-unies sur le changement climatique

Source CIBE

En absorbant du CO2, via la photosynthèse, les forêts et la filière bois représentent un puits de carbone estimé à environ 130 millions de tonnes d'équivalent CO2, soit près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre annuelles en France.

Chaque m3 de bois utilisé pour l'énergie offre le double avantage d'économiser des émissions de carbone fossile, tout en permettant à la forêt de se renouveler et donc de stocker à nouveau du carbone.

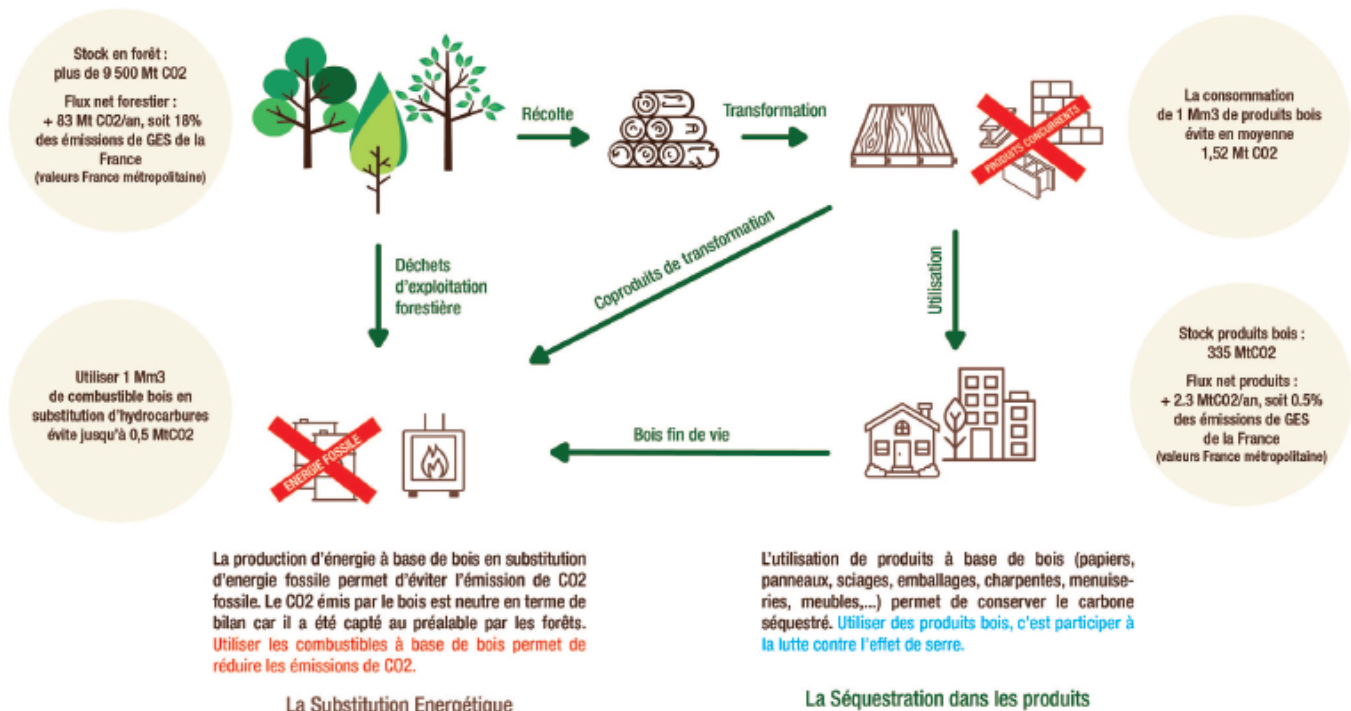
Leviers d'atténuation du changement climatique de la filière forêt bois

La Séquestration Forestière

La photosynthèse permet aux arbres de capter le CO2 atmosphérique et de le stocker dans les racines, le tronc, les branches et les sols. Une forêt en pleine croissance peut absorber de 11 à 37 tonnes de CO2 par hectare et par an.

La Substitution Matière

La fabrication de produits en bois permet d'émettre moins de CO2 que des produits de mêmes fonctionnalités à base de matières ou d'énergies fossiles. Utiliser un produit à base de bois permet de réduire les émissions de CO2.



La production d'énergie à base de bois en substitution d'énergie fossile permet d'éviter l'émission de CO2 fossile. Le CO2 émis par le bois est neutre en terme de bilan car il a été capté au préalable par les forêts. Utiliser les combustibles à base de bois permet de réduire les émissions de CO2.

L'utilisation de produits à base de bois (papiers, panneaux, sciages, emballages, charpentes, menuiseries, meubles,...) permet de conserver le carbone séquestré. Utiliser des produits bois, c'est participer à la lutte contre l'effet de serre.

La Substitution Énergétique

La Séquestration dans les produits

Pour en savoir plus : Forêts et usages du bois dans l'atténuation du changement climatique – ADEME - <https://fr.calameo.com/read/00459949913452014bac3>

LA FILIÈRE BOIS, UN VÉRITABLE LEVIER DE DÉCARBONATION

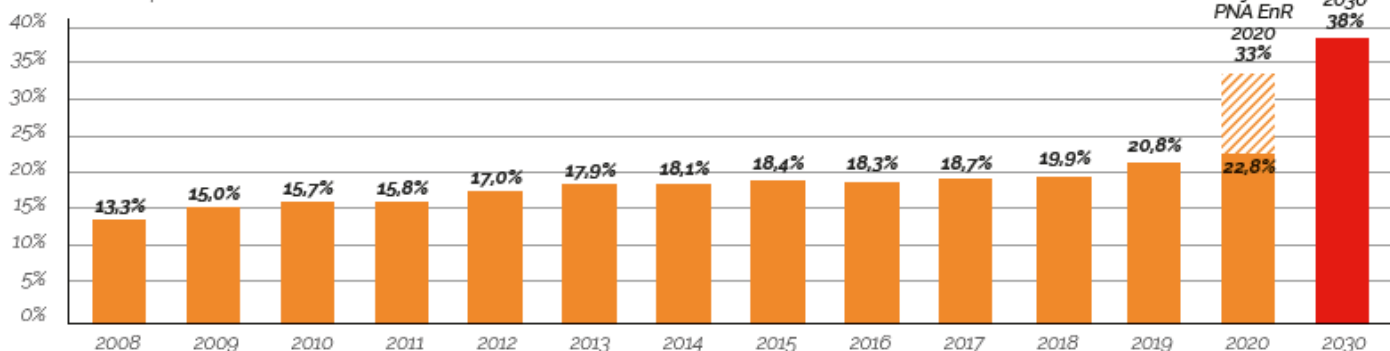
La filière bois représente un des principaux leviers d'actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé par la stratégie nationale bas carbone (SNBC) en 2050. En France, la consommation de chaleur représente près de la moitié de la consommation finale d'énergie. Ce secteur est aujourd'hui encore largement carboné et constitue un enjeu majeur pour la décarbonation et les objectifs de transition énergétique.

Le bois-énergie, première source d'énergie renouvelable, est un axe stratégique majeur pour l'atteinte des objectifs français et européens en termes de réduction des émissions de CO₂ et répondre ainsi à leurs engagements concernant la lutte contre le changement climatique. En particulier, parce qu'il vient substituer directement à des importations d'énergies fossiles une énergie renouvelable locale et pérenne, et qu'il est principalement utilisé pour la production de chaleur, représentant le plus gros segment de consommation d'énergie finale (45%).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif national ambitieux et nécessaire de porter à au moins 33% la consommation d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 et 38% pour la consommation finale de chaleur. La réalisation de ces objectifs de décarbonation de la production énergétique française, définie dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), repose largement sur le bois-énergie.

Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur

Source : SER d'après SDES



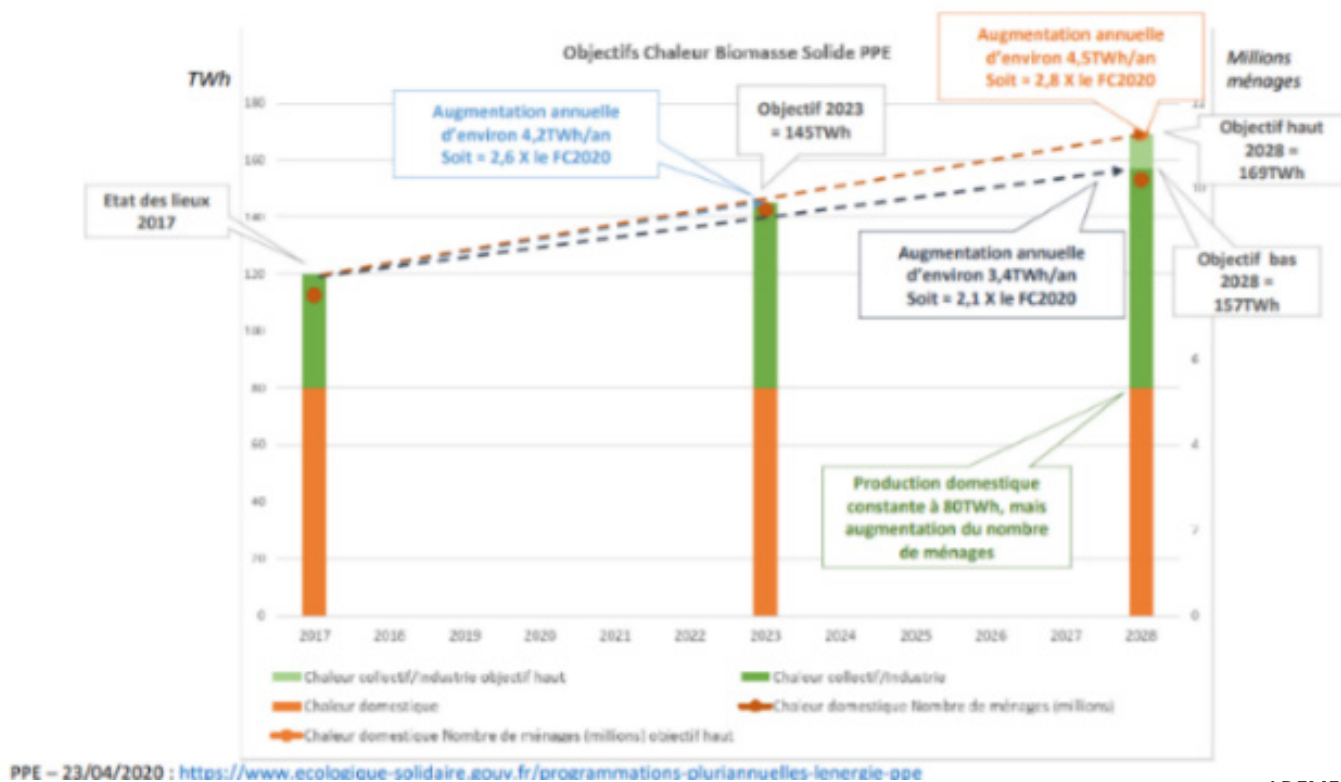
Source Panorama de la chaleur 2021 – SER

Avec 348 TWh, les énergies renouvelables représentent 13,1 % de la consommation d'énergie primaire (Source Chiffres clés des énergies renouvelables-Juillet 2021). Le bois énergie représente 33% de la production primaire d'EnR en France et 65 % de la production de chaleur (49 % pour collectif et 16% pour domestique).

Le bois énergie est utilisable comme énergie renouvelable pour décarboner l'industrie française et la chaleur à usage résidentiel. Il est particulièrement adapté aux réseaux de chaleur : il représente à ce jour presque 24% de leur mix énergétique, une multiplication par 7 en 10 ans.

Malgré cela, la France est en retard sur ses objectifs (seulement 57 % atteints en 2020). C'est pourquoi il est urgent d'accélérer pour atteindre les objectifs de la PPE : il est nécessaire de quasiment tripler le rythme de développement de la filière bois énergie de 2020.

Objectifs PPE chaleur biomasse solide



La filière a la capacité de répondre aux objectifs :

- la ressource forestière peut être mobilisée (aujourd'hui env 60 % de l'accroissement de la forêt est prélevé)
- Des études de disponibilité sur les 15 prochaines années estiment la disponibilité supplémentaire de 7,5 à 20 Mm3 suivant les scénarios (taux de prélèvement inchangé) à une augmentation autour de 70 à 75 % [source ADEME <https://fr.calameo.com/read/00459949913452014bac3>)]

Le développement du bois construction va être encouragé par la nouvelle réglementation thermique et environnementale (RE2020) et va en conséquence accroître les ressources pour le bois énergie, co-produit de l'exploitation forestières.

- Le bois de récupération constitue un gisement important mobilisable mais est encore aujourd'hui en partie exporté faute de filières de récupération et d'utilisation. La valorisation énergétique de ces bois déchet constitue donc une opportunité locale qui peut largement contribuer aux objectifs de décarbonation.

LE BOIS-ÉNERGIE, UNE SOLUTION ECONOMIQUE, LEVIER DE CROISSANCE ET DE RELANCE ANCREE DANS LES TERRITOIRES

Le bois-énergie présente donc de nombreux atouts environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux : indépendance énergétique par sa production territoriale et son caractère stockable, réduction des émissions de CO₂, stabilité des prix, économie circulaire, substitution d'énergies fossiles, exploitation durable de la forêt, énergie compétitive.

Les projets de production de chaleur et de cogénération reposent sur des investissements locaux et créations d'emplois financés largement par les économies réalisées sur l'importation d'énergies fossiles et constituent donc une opportunité de relance industrielle au niveau local tout en contribuant à, l'amélioration de la balance commerciale, et à l'optimisation et la stabilité des coûts de chaleur pour les clients individuels et industriels.

- 1€ d'aide publique sur les projets biomasse génère 3 à 4€ d'investissements privés.
- Le bois-énergie reste, de très loin, la solution la plus économique en euros par tonne de CO₂ évitée (source DG Trésor).
- Le bois représente également un complément de revenu pour les acteurs du monde agricole et forestier.

Cette filière locale permet la création d'emplois pérennes et non délocalisables, l'amélioration de la balance commerciale.

1 000 tonnes de bois
= 1,2 emploi

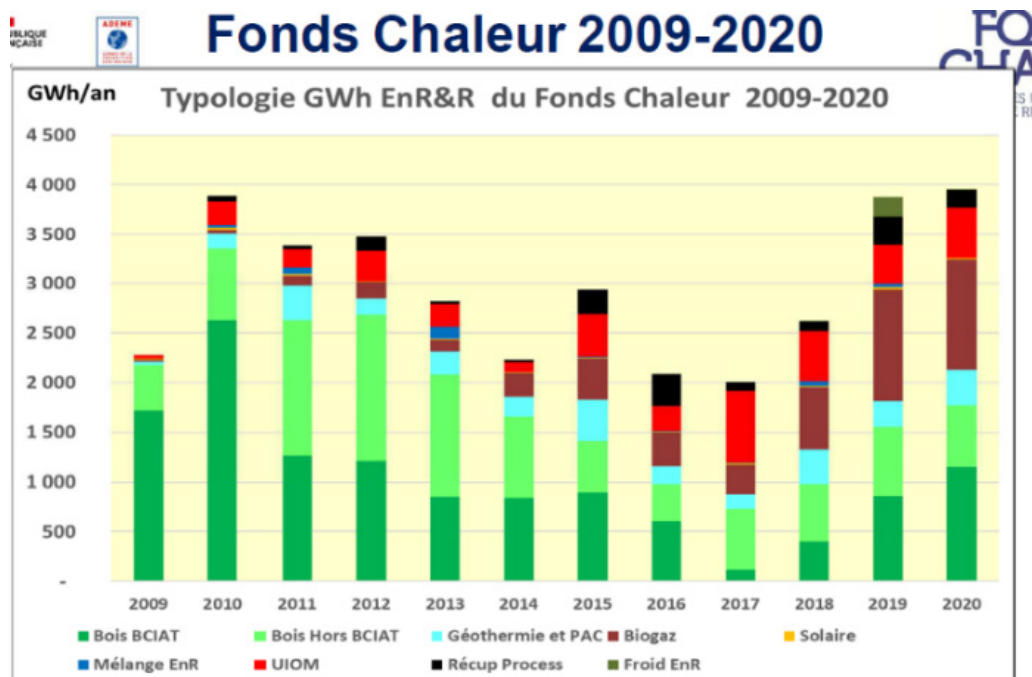
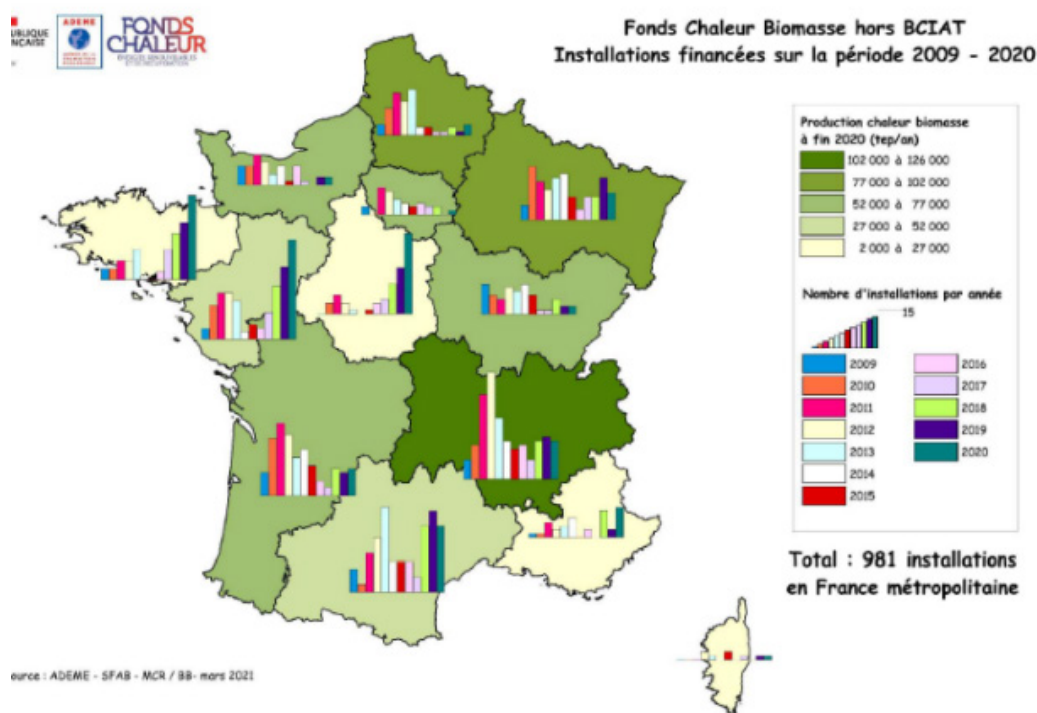
Filière bois-
énergie (collectif et
industriel) : 26 700
emplois directs et
indirects

QUELS OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BOIS ÉNERGIE ?

Plusieurs outils ont été mis en place pour encourager le développement de la filière qu'il convient de pérenniser pour atteindre les objectifs énergétiques et environnementaux.

- Le **Fonds chaleur de l'ADEME** permet de soutenir les projets de production de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique, biogaz et réseaux de chaleur) pour l'habitat collectif, les collectivités et les entreprises. Durant la période 2009-2020, le Fonds Chaleur a été doté de 2,6 milliards € pour soutenir plus de 6 000 projets représentant 9,4 milliards € de travaux et une production totale de chaleur EnR&R de 35,5 TWh/an (soit plus de 3 millions tep/an). Son efficacité a été largement reconnue notamment par la Cour des Comptes.

Chiffres clés 2020 pour la filière biomasse (source ADEME)



1 MWh d'électricité produit par cogénération génère également en moyenne 2,5 MWh de chaleur renouvelable.

▪ **Fonds décarbonation de l'industrie :**

Le Fonds Décarbonation Industrie est un dispositif inspiré des travaux sur la décarbonation de l'industrie menés dans le cadre du Pacte Productif avec la définition de Feuilles de routes sectorielles de décarbonation permettant d'identifier les outils de Politiques Publiques pour accompagner la décarbonation de l'Industrie à 2030.

Il est composé de 2 volets :

- Le volet Efficacité Energétique et Décarbonation des Procédés qui a répondu à un enjeu fort de soutenir l'investissement industriel dans un outil de production décarboné en intégrant toutes les technologies possibles pour atteindre les objectifs 2030.

Le FDI a permis de faire émerger des projets associant plusieurs volets techniques de la décarbonation : efficacité énergétique, récupération de chaleur, mais aussi électrification, usages de nouveaux intrants ...

- Le volet Chaleur Bas Carbone, complémentaire au Fonds Chaleur. L'Appel à projets BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire) a été complété par une aide au fonctionnement qui a permis compenser les surcoûts potentiels d'une installation biomasse. Cette aide au fonctionnement est calculée en fonction de l'évolution des prix du combustible fossile et du CO₂.

Depuis son lancement en 2020, ce dispositif permis d'accompagner 52 projets répartis sur l'ensemble du territoire. Les secteurs concernés majoritairement sont la déshydratation de luzerne et de pulpes de betterave pour la nutrition animale, l'industrie du bois et l'industrie agroalimentaire. Il a permis également de toucher 2 secteurs de l'industrie (chimie et papier/carton).

Nombre de projets lauréats depuis mi-2020	52
Production thermique biomasse	3 473 GWh / an
Puissance thermique biomasse	1 091 MW
Tonnes de CO ₂ évitées par an	795 400

▪ **La cogénération biomasse est également un levier important** efficient énergétiquement et financièrement pour la décarbonation, malheureusement aujourd'hui non pris en compte dans la PPE malgré ses nombreux atouts :

- Une ressource énergétique stockable et une production continue.
- Une excellente efficacité énergétique : outre le fait d'être une énergie pilotable, stable, prédictible et stockable, la cogénération biomasse présente un niveau d'efficacité énergétique supérieur ou égal à 75%.
- Un faible coût à la tonne de CO₂ évitée.
- Une réelle contribution socio économique aux territoires.

Avec un coût à la tonne de carbone évitée parmi les plus bas, la cogénération bois fait partie des solutions les plus efficaces pour atteindre les objectifs de transition énergétique et constitue un levier majeur pour l'atteinte de la neutralité carbone.

Il est primordial de relancer le soutien à la cogénération en pérennisant le système d'appel d'offres pour la production d'électricité à partir de bois-énergie.

▪ Concernant **la filière amont**, le premier ministre a annoncé en juillet 2021 une enveloppe de 100 millions d'euros qui viendront s'ajouter aux 200 millions du plan France Relance (dont 150 dédiés au reboisement et 50 pour moderniser le secteur) pour soutenir la filière.

FOCUS EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

La Forêt (Fibois CVL):

- 1 000 000 ha soit 25% du territoire.
- 15% des forêts sont publiques et gérées par l'Office National des Forêts et 85% sont privées
- Plus de 3 millions m3 de bois sont exploités annuellement dont 50 % de bois d'œuvre et de bois d'industrie.
- 200 chaufferies collectives et industrielles installées depuis 1999
- 700 000 tonnes de bois consommées
- 500 000 tonnes de CO2 évitées

La consommation de bois énergie (Fibois CVL)

La consommation de Bois Energie en région CVL

Répartition par type de chaufferie

	Nombre	Puissance (kW)	Tonnage
Chaufferies collectives	152	193 335	484 216
Chaufferies industrielles	25	59 125	67 346
Chaufferies des industries du bois	34	129 410	172 194
Total	211	379 920	720 353

Répartition par origine de combustible

	Tonnage	%
Plaquettes forestières	241 843	34%
Produits connexes	324 492	45%
Bois en fin de vie	154 298	21%

En Centre-Val de Loire, région essentiellement rurale, le bois énergie a toute sa place notamment pour venir en substitution des chaufferies « énergies fossiles » de petites et moyennes puissances.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, l'ADEME, et son principal partenaire le Conseil Régional, ont œuvré au développement de la filière amont et aval ainsi qu'à la mise à disposition d'une ingénierie locale (Mission régionale bois énergie et ses relais départementaux) pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.

Avec les financements Fonds chaleur disponibles depuis 2009, l'ADEME a fortement contribué à la conversion au bois énergie des réseaux de chaleur urbain, et leur extension ou leur création dans les principales préfectures départementales.

A partir de mi 2017, avec le déploiement progressif des Contrat d'Objectifs Territoriaux de développement des EnR thermiques (COT EnR), le Fonds chaleur est devenu accessible, même aux plus petits projets (c'est-à-dire dès le 1er MWh !), avec la spécificité régionale d'un cofinancement ADEME et Conseil Régional, de toutes les filières EnR thermiques, au taux unique de 45%, et pour tout porteur de projet (collectivités, entreprises, associations) à l'exception des particuliers. A fin 2020, l'importante couverture régionale en COT EnR associée à une aide lisible et incitative, permet de démultiplier le nombre de chaufferies.

Bilan du Fonds chaleur ADEME sur la période 2009-2021 (au 05/10/2021) :

- Nombre de chaufferies bois énergie accompagnées (hors BCIAT) : 69
- Quantité de chaleur valorisée par les chaufferies bois énergie financées (hors BCIAT) : 288 GWh/an
- Montant des aides totales chaufferies bois énergie (hors BCIAT) : 18,2 M€
- Km réseaux de chaleur financés : 93,4 km (cumul qui sera porté à 110,1 km d'ici fin 2021)

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

CIBE

www.cibe.fr

Le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE) rassemble les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois, soit plus de 150 entreprises, maîtres d'ouvrage (publics et privés), organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. Le CIBE coordonne et accompagne ces acteurs depuis 2006 pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes à faibles puissances auprès des décideurs publics et privés.

France BOIS FORET

<https://franceboisforet.fr/>

L'Interprofession nationale de la filière Forêt-Bois a été créée le 8 décembre 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis France Bois Forêt cofinance, aux côtés des professionnels de la filière et grâce à la Contribution Volontaire Obligatoire dite « CVO », des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois. Les champs d'intervention de France Bois Forêt couvrent :

- La recherche le développement et l'innovation afin de permettre aux produits transformés en France de répondre aux exigences normatives et réglementaires,
- La promotion technique ou générique afin d'accroître la demande en bois au profit des producteurs et transformateurs de bois français,
- L'éducation à l'Environnement, l'attractivité des métiers,
- La mobilisation de la ressource forestière française,
- La mise à disposition de données statistiques afin de permettre à chaque acteur de la filière d'apprécier les marchés et de suivre l'offre et la demande,

France Bois Forêt est le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts, sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

FEDENE

<http://www.fedene.fr>

La FEDENE, Fédération des Services Énergie Environnement, regroupe à travers sept syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le Facility Management et l'ingénierie de projets. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermique. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables

SER

<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/>

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des

déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Via Sèva

www.viaseva.org

Via Sèva est le point de rencontre et d'échanges entre les gestionnaires des réseaux de chauffage et de climatisation, les collectivités territoriales, les organismes publics, les industriels, les équipementiers, les conseils en urbanisme et architecture et les associations d'utilisateurs. L'objectif de l'association est de favoriser la compréhension du grand public sur le fonctionnement des réseaux de chaleur et de froid.

À l'ADEME

L'Agence de la transition écologique

nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... — nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



contact presse :
communication@cndb.org



contact presse : communication@cndb.org

